



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB
DC N° 13.064

DECISION

*Concernant les tarifs d'Occupation du Domaine Public
(Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux)
à compter du 1^{er} mai 2013
= ° = ° = ° = ° =*

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 11/1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 24 avril 2012 (DC N° 12/130) fixant les tarifs d'Occupation du Domaine Public (Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux) à compter du 1^{er} mai 2012, déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 25 avril 2012,

D E C I D E

- de fixer les tarifs d'Occupation du Domaine Public (Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux), à compter du 1^{er} mai 2013, comme suit :

| | Ancien tarif 2012 | Nouveau tarif 2013 |
|---|----------------------|-----------------------|
| ○ Forfait pour dépôt d'une benne sur domaine public pour une durée inférieure ou égale à 3 jours | 38,80 € | 39,60 € |
| ○ Forfait pour occupation inférieure à 15 jours | 80,10 € | 81,70 € |
| ○ Au-delà de ces 15 jours par m ² et par mois d'occupation | | |
| - le 1 ^{er} mois | 8,45 € | 8,60 € |
| - le 2 ^{ème} mois | 9,75 € | 9,95 € |
| - le 3 ^{ème} mois | 13,30 € | 13,55 € |
| - le 4 ^{ème} mois | 15,80 € | 16,10 € |
| - à partir du 5 ^{ème} mois et les mois suivants | 20,55 € | 20,95 € |
| (au-delà du forfait des 15 jours, tout mois commencé est dû intégralement. Pas d'application du prorata temporis) | | |

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70321- Fonction 01 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 06 février 2013

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 février 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD